

LA LETTRE

DU SCOT VALLÉE DE L'ARIÈGE

N°1 SEPTEMBRE 2012

éditorial

Le mot du Président

Changer d'échelle pour
valoriser durablement
notre vallée...

L'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Vallée de l'Ariège est un moment privilégié à plus d'un titre. Grâce à cet outil d'aménagement et de développement nous allons pouvoir changer d'échelles et ainsi mieux appréhender les mutations de notre territoire.

Changement d'échelle spatiale. Dans le strict respect des projets qui s'élaborent à l'échelle des communes et des communautés de communes, le SCoT permet de voir plus grand. C'est indispensable pour comprendre de nombreuses thématiques qui concernent très directement notre quotidien : l'équilibre paysager et environnemental ne se cale pas sur des limites institutionnelles ; il en est de même des nombreux mouvements liés au travail, aux loisirs, au commerce... L'amélioration de l'offre de transport public n'a également de sens qu'en sortant de nos « petites » frontières. En s'élaborant avec les communautés de communes du canton de Saverdun, du Pays de Pamiers, du canton de Varilhes, du Pays de Foix et du Pays de Tarascon-sur-Ariège et du Collège des communes isolées, le SCoT est à la bonne échelle pour agir local tout en pensant global.

Changement d'échelle dans le temps. L'aménagement et le développement du territoire nécessitent une forte capacité d'anticipation. Les décisions que nous prendrons aujourd'hui ne seront parfois « visibles » que dans longtemps. Avec le SCoT, nous fixons un cap avec des orientations établies pour une vingtaine d'années. C'est un changement radical par rapport à nos documents d'urbanisme locaux. Car le SCoT est aussi un document d'urbanisme, mais un document d'urbanisme qui voit plus grand et plus loin. Il n'est pas là pour contraindre mais bien au contraire pour apporter une légitimité partagée à des échelles plus fines comme celle des Plans Locaux d'Urbanisme.

Aujourd'hui grâce à l'élaboration d'un Diagnostic Stratégique et d'un État Initial de l'Environnement, un premier socle à la réflexion est posé. Il nous questionne sur un certain nombre d'enjeux qui vont devoir se traduire en objectifs concrets. Dans cette « Lettre SCoT », on en évoque quelques-uns particulièrement stratégiques : la valorisation, de la haute à la basse vallée, des spécificités territoriales, la mise en avant de la qualité paysagère et environnementale, la nécessaire approche mutualisée de la programmation d'équipements et services structurants, la modernisation de l'offre de transport public...

On le voit, le SCoT est une démarche ambitieuse qui bouscule quelque peu nos habitudes. Et elle n'aura de chance d'aboutir que si elle est élaborée et partagée par l'ensemble des acteurs du territoire.

Un SCoT c'est quoi et à quoi ça sert ?

Un SCoT est un document de planification à l'échelle intercommunale dont la vocation est globale et stratégique. Il exprime un projet pour le territoire et met en cohérence le volet territorial des politiques publiques (notamment en matière d'environnement, de déplacements, d'habitat, de développement économique et commercial et d'organisation de l'espace).

UN SCOT POUR DÉFINIR DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT MOBILISATEURS

La force d'un SCoT est de pouvoir appréhender des questions d'aménagement et d'urbanisme qui nécessitent des engagements à long terme (20 ans) et à une échelle élargie (98 communes). Il est un dispositif permettant de résoudre nos problèmes communs aux échelles les plus pertinentes et de mieux orienter les politiques et investissements publics et privés. Il ne se limite pas à un exercice de planification des équipements, surfaces urbanisables etc. nécessaires à la satisfaction des besoins et de la croissance attendue. C'est avant tout un Projet de territoire qui exprime des souhaits, des ambitions et définit des orientations réalistes pour les atteindre.

En d'autres termes, le SCOT est à la fois un guide pour l'action publique et un cadre de référence pour les acteurs privés.

UN SCOT : CLÉ DE VOÛTE DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

Le SCoT tire sa force de sa cohérence avec les autres démarches de planification.

En somme, il doit être compatible avec des documents d'ordre supérieur comme la Charte de Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, les Chartes des Pays Portes d'Ariège-Pyrénées et de Foix-Haute Ariège... Pour autant, les orientations du SCoT s'imposent juridiquement aux documents d'urbanisme locaux tels que les PLU et carte communale. Mais à la différence de ces derniers, le SCoT



ne s'élabore pas à l'échelle cadastrale : « le SCoT localise, le PLU délimite ».

Dès sa mise en application, le Plan Local d'Urbanisme ou la Carte communale de chaque commune couverte par le SCOT devra être compatible avec les orientations définies par le SCoT dans un délai de trois ans après approbation. De même, les programmes intercommunaux sectoriels tels que le Programme Local de l'Habitat devront être en cohérence avec le SCOT.



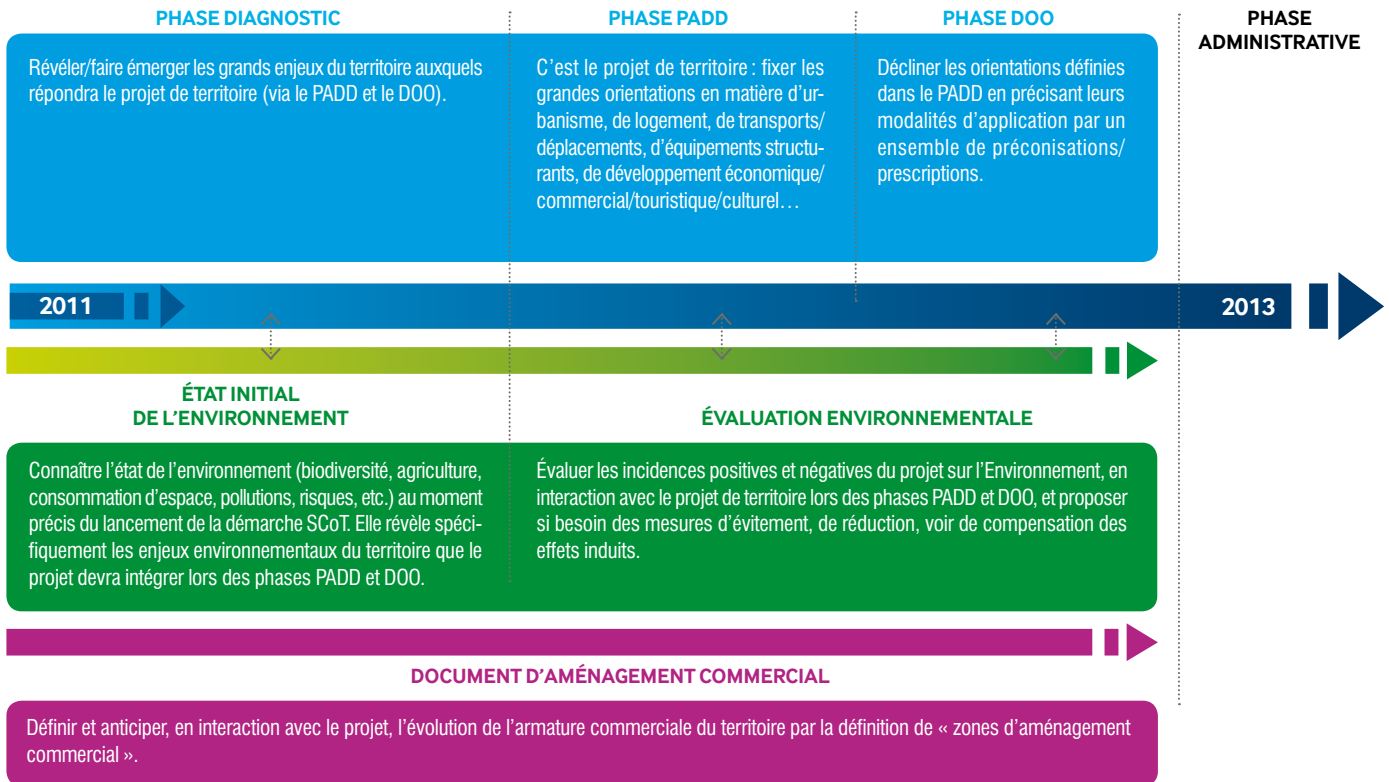
Un SCoT c'est qui ?

Créé en 2010, le Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège regroupe 5 Communautés de communes et 3 communes isolées représentant un bassin de vie de 98 communes, regroupant près de 80 000 habitants soit plus de 50 % de la population du Département de l'Ariège.

Son rôle est de conduire la définition du projet de territoire au travers de l'élaboration du SCoT. Après approbation, le Syndicat Mixte veillera à la mise en application du projet SCoT sur le territoire par l'accompagnement de la définition des politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme portées par les communes et les intercommunalités.

Un SCOT comment ?

Un SCOT s'élabore en trois grandes étapes :



Une orientation environnementale du projet est réalisée pour mesurer l'impact du SCOT et prendre le cas échéant des mesures compensatoires via l'Évaluation Environnementale. Cette démarche doit contribuer à interroger l'opportunité des décisions

d'aménagement en amont de la réalisation des projets ; s'inscrivant dans un objectif de prévention des impacts environnementaux et de cohérence de nos futurs choix.

Avant son approbation, le SCOT est soumis à une enquête publique.

Un SCOT avec qui ?

Le SCOT de la Vallée de l'Ariège s'élabore selon une démarche partagée associant les élus qui travaillent régulièrement dans le cadre de commissions thématiques et de comités techniques réunissant les acteurs publics autres du territoire.

LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Composition : La Préfecture de l'Ariège, la DREAL Midi Pyrénées et la DDT de l'Ariège, la Région Midi Pyrénées, le Conseil Général de l'Ariège, les Chambres Consulaires, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, les Pays Portes d'Ariège-Pyrénées et Foix-Haute Ariège, les Communautés de communes et communes membres du Syndicat, les associations environnementales agréées ou locales.

Rôle : Ces personnes publiques sont associées et consultées sur l'ensemble des travaux d'élaboration du SCOT pour avis. À chaque grande étape de la procédure, elles exercent un contrôle de la démarche.

Le Syndicat a souhaité les associer plus largement que ce que prévoit le Code de l'Urbanisme. Elles seront présentes à chaque étape du projet et auront un rôle de conseil tout au long de la procédure.

LES PERSONNES PUBLIQUES CONCERTÉES

Composition : Les collectivités et communes limitrophes : CC Vallée d'Ax, Seronnais, de Mirepoix, de Lavelanet, etc. Le Pays Couserans et le Pays des Pyrénées Cathares Les Syndicats Mixtes du SCOT du Pays du Sud Toulousain et du Pays Lauragais.

Rôle : Elles ont essentiellement un rôle de conseil. Elles apportent leurs avis lors des grandes étapes de consultation, leurs visions du territoire et de son devenir notamment au regard des enjeux territoriaux endogènes et exogènes au territoire, pour assurer une complémentarité de développement à une échelle départementale voire extra-départementale.

Pilotage politique et décisionnel

Le Bureau Syndical

Le pilotage du SCOT est assuré principalement par le Bureau du Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège qui est composé de 6 membres.

Président :

M. Roger Sicre : Président de la Communauté de communes du canton de Varilhes

Vice-Présidents :

M. Gérard Legrand : Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Pamiers

M. Jean-Christophe Bonrepaux : Vice-Président de la Communauté de communes de Pays de Foix

M. Philippe Calleja : Président de la Communauté de communes du canton de Saverdun

M. Alain Duran : Président de la Communauté de communes du Pays de Tarascon

M. Jean Fabre : Maire de St Jean du Falga, Représentant du Collège des communes isolées

Le Comité Syndical

C'est un organe exécutif et délibérant du Syndicat Mixte qui est tenu informé de l'avancée des travaux de l'étude. Il valide les propositions faites par le comité de pilotage à chaque phase de la procédure (diagnostic stratégique, PADD, DDO). Il débat sur le PADD, arrête le projet de SCOT et l'approuve.

Pilotage technique

L'équipe technique

L'équipe technique assure le suivi technique du projet. Dans ce cadre, elle fait régulièrement le point d'avancement des travaux, examine leurs rendus respectifs et recadre, le cas échéant, les propositions et/ou conclusions formulées. Elle émet des avis techniques communiqués aux élus et prépare les réunions politiques et les réunions de concertation.

Chargée de Mission SCoT : Mme Amandine Coureau

Assistante de Direction : Mme Lætitia Thibaut

SCoT de la Vallée de l'Ariège, le contexte administratif

UN TERRITOIRE REGROUPANT EN 2012 :

- 98 communes ariégeoises
- Réparties sur 5 Intercommunalités et 3 communes isolées
- Représentant 80 000 habitants

- CC du Canton de Saverdun
- CC du Pays de Pamiers
- CC du Canton de Varilhes
- CC du Pays de Foix
- CC du Pays de Tarascon-sur-Ariège
- Communes isolées



Les Commissions thématiques

Rassemblant les forces vives du territoire (élus, institutionnels, associatifs), des commissions sont un lieu de réflexion, de discussions et de débats qui permettent sur la base du diagnostic, de mettre en relief les enjeux, les fragilités et les opportunités du territoire, ainsi que les grandes orientations pour les années à venir. Les travaux issus de ces commissions serviront à alimenter les propositions et les stratégies intégrées dans le PADD et le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Chaque commission est présidée par un élu représentant une intercommunalité.

COMMISSIONS

1 Habitat, urbanisme, gestion de l'espace, patrimoine

Président : M. Alain Roumieu, Président de la CC Pays de Foix

Vice-Président : M. Philippe Calleja, membre du Bureau Syndical

- Organisation de l'espace et consommation foncière
- Évolutions démographiques et disparités sociales territoriales
- Marché de l'habitat, parcs de logements, mouvements résidentiels
- Mixité sociale et intergénérationnelle dans l'habitat
- Formes et densités urbaines
- Politiques foncières
- Qualité urbaine, architecturale et paysagère

2 Transports collectifs, déplacements, voies de communication

Président : M. Numen Munoz, Vice-Président de la CC Canton de Varilhès

Vice-Président : M. Gérard Legrand, membre du Bureau Syndical

1/ Déplacements

- Cohérence entre développement urbain et transports
- Politique de gestion des déplacements urbains (approche domicile/travail, domicile/loisirs, domicile/achats etc.)
- Pôles d'échanges multimodaux
- Définition des prévisions et besoins répertoriés en matière de transports, y compris pour les déplacements doux
- Objectifs des politiques publiques d'urbanisme

en matière de déplacement des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile

- Équilibre entre urbanisation et création de dessertes en transports collectifs

2/ Valorisation des grandes infrastructures de transports

- Définition des grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport.
- Réflexion sur les nouvelles technologies (communication numérique)



3 Développement Économique, commercial et touristique

Président : M. André Sendra, Vice-Président de CC du Pays de Pamiers

Vice-Président : M. Jean-Christophe Bonrepaux, membre du Bureau Syndical

- Développement et suivi des zones d'activités
- Urbanisme commercial et document d'aménagement commercial
- Emplois et revenus des ménages, économie résidentielle
- Intégration environnementale et paysagère des zones d'activités (requalification et mise en valeur)
- Politique de développement touristique

4 Équipements structurants culturels, sportifs, services

Président : M. Alain Sutra, Vice-Président de la CC Pays de Tarascon

Vice-Président : M. Jean Fabre, membre du Bureau Syndical

- Niveau d'équipements structurants du territoire (enseignements, santé, culture et sports) à rayonnement supra-communal
- Définition des besoins en équipements et services nécessaires à la population (équipements de proximité, de secteur, d'intérêt d'agglomération, départemental)
- Politique d'accueil d'équipements et services publics et choix de localisation

5 Agriculture, environnement, rivières, Énergies renouvelables

Président : M. Louis Marette, Vice-Président de la CC du canton de Saverdun

Vice-Président : M. Alain Duran, membre du Bureau Syndical

- Préservation et valorisation des espaces affectés aux activités agricoles et naturelles, mesure de l'artificialisation des terres agricoles
- Préservation et valorisation de la biodiversité et plus largement de l'environnement
- Politique de gestion des déchets
- Détermination de la Trame Verte et Bleue, des corridors écologiques
- Gestion des ressources naturelles : eau, air, sol et sous-sol, des milieux, des sites et des paysages naturels ou urbains, etc.
- Réduction des gaz à effets de serre, des nuisances sonores
- Prospectives énergétiques (habitat durable, énergies renouvelables)
- Prévention des risques naturels, technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

La vallée de l'Ariège, un territoire accueillant... et qui doit le rester



La Vallée de l'Ariège est un territoire qui comporte de nombreux atouts. Le dynamisme démographique est un des plus révélateurs : il est le signe d'un territoire qui est de plus en plus attractif. Aujourd'hui on compte environ 80 000 habitants sur le territoire du SCoT, soit 15 000 habitants de plus en 12 ans. Pour un territoire qualifié de rural, c'est une croissance particulièrement soutenue. À l'échelle du département, le territoire du SCoT Vallée de l'Ariège est également celui où se trouve la majorité des emplois et c'est celui qui en capte 80 % des nouveaux. C'est la partie du Nord du territoire qui bénéficie très largement de ce dynamisme alors que la partie Sud est

plus dans une logique de « résistance » afin, qu'à minima, de maintenir le tissu économique en place.

Aussi, du Nord au Sud, le SCoT veillera à favoriser les spécificités des territoires afin qu'aucun ne soit marginalisé. Il sera également vigilant à ce que la dynamique constructive ne se traduise pas par un linéaire urbanisé en fond de vallée et par une consommation excessive de foncier. Aujourd'hui, un logement consomme en moyenne 1 200 m²... Demain si nous voulons continuer à être attractif pour les nouveaux habitants comme pour les entreprises, de nouvelles manières d'habiter et d'aménager seront nécessaires pour valoriser un environnement d'exception.

☑ À PLUSIEURS... ÊTRE PLUS FORTS

On vient de le voir, le territoire de la vallée de l'Ariège est riche d'atouts... Le SCoT participera à leur valorisation, mais il doit faire beaucoup plus en affirmant le territoire de la vallée comme un territoire de solidarité. C'est essentiel à l'échelle du SCoT : les dynamiques sont suffisamment contrastées pour qu'un projet de territoire partagé autour d'initiatives complémentaires, puisse se mettre en œuvre, un projet où chacun se reconnaîtra là où il est. C'est également essentiel par rapport aux territoires voisins de la vallée, notamment la métropole toulousaine. Au regard d'équipements et de services d'ordres supérieurs, le risque serait d'être trop dépendant...

Ce qui n'est pas envisageable quand on ne « pèse » que 20 000 habitants, le devient à 80 000... En s'appuyant sur cinq communautés de communes, on peut commencer à voir plus grand et imaginer une mutualisation intelligente

des moyens et de l'espace. D'une certaine manière, c'est ce qui a été fait avec le Centre Hospitalier du Val d'Ariège.



La qualité de l'environnement et de nos paysages... des atouts non délocalisables

À une heure du cœur de la métropole toulousaine, le SCoT Vallée de l'Ariège offre une exceptionnelle diversité paysagère : de la basse vallée entre plaine et collines du Piémont où s'adosse Pamiers, à la montagne autour de Tarascon-sur-Ariège en passant par le massif du Planturel et ses cluses ouvrant sur le bassin de Foix... le territoire du SCoT c'est du nord au sud, pas moins de 10 entités paysagères qui se succèdent sur un linéaire d'à peine 60 km.

Cette diversité et cette qualité, le territoire du SCoT souhaite en faire une véritable carte de visite. Montrer que l'on peut vivre et entreprendre dans un environnement rare. C'est un argument majeur pour de nombreux entrepreneurs pour qui la qualité environnementale doit se conjuguer avec la dynamique entrepreneuriale. Les paysages de l'Ariège n'appartiennent qu'à elle, ils ne sont pas délocalisables ! Le territoire du SCoT, offre beaucoup plus que du foncier attractif... C'est toute une histoire et tout un patrimoine que le SCoT se doit de valoriser. Engagements pour réduire la consommation foncière, recommandations pour un urbanisme « recentré », préconisations pour un habitat qui fait sens avec le lieu, identification de « corridors écologiques » à préserver... Le SCoT est un outil que l'on mobilisera au service de la qualité du territoire.





Se déplacer mieux pour une plus grande solidarité territoriale

Cette grande ambition pour le SCoT ne peut être envisagée qu'avec une modernisation du système de transport, et plus particulièrement des transports collectifs. Là encore le territoire du SCoT a beaucoup d'atouts en rassemblant dans la vallée la grande majorité des habitants, des équipements, des services et des emplois... C'est une structure propice à une desserte efficace. Beaucoup existe déjà : la RN20, la voie ferrée, de nombreuses gares... Mais ce n'est pas suffisant : la RN20 doit être aménagée au-delà de Tarascon-sur-Ariège pour tirer partie d'une situation frontalière avec

l'Andorre et l'Espagne. Le service ferré doit être singulièrement amélioré. Et puis, il faut que de part et d'autre de la vallée, les habitants du territoire puissent rejoindre facilement des pôles relais où ils seront pris en charge.

On le voit, sur la vallée de l'Ariège, l'offre de transport est une question essentielle car elle en recoupe beaucoup d'autres : le développement des entreprises, l'émergence d'un territoire cultivant ses complémentarités et sachant mutualiser services et équipements structurants, la solidarité pour que tout un chacun puisse y avoir accès.



UNE DÉMARCHE « SCOT RURAL GRENELLE »

En 2011, dans le cadre de l'Appel à Projet National, la démarche initiée à l'échelle de la Vallée de l'Ariège a été retenue au titre des « SCOT Ruraux Grenelle ».

Les attentes légitimes des populations actuelles et futures sont de plus en plus nombreuses et diversifiées. Leurs conséquences sur l'environnement sont de ce fait plus variées et complexes. Les conditions du « vivre ensemble » et la qualité de vie sont en jeu : l'environnement local doit être ainsi appréhendé comme un facteur essentiel de cohésion sociale et d'attractivité économique du territoire. Inverser le regard pour réhabiliter les espaces agricoles et naturels et en faire le « cœur » du projet SCOT.



Aussi, le qualificatif de « SCOT Rural Grenelle » traduit une exigence de qualité au travers d'un modèle de développement qui se doit d'être éco responsable ; capable de répondre aux exigences de préservation, d'économie et d'impact mesuré sur l'environnement. Cela nécessite d'approfondir l'approche durable de la planification en visant :

- une forte réduction des prélèvements fonciers agricoles pour l'urbanisation ;
- la meilleure prise en compte de la biodiversité (Parc Naturel Régional, Sites Natura 2000, espaces naturels d'intérêts ou ordinaires etc.) et de la nature en ville par la définition de la Trame Verte et Bleue ;
- l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des gaz à effets de serre ;
- le développement de nouvelles pratiques d'habiter et d'entreprendre le territoire (gestion des formes et intensités urbaines, performances énergétiques, qualité architecturale etc.).

Focus sur deux études complémentaires

Un diagnostic agricole ambitieux

Afin de s'inscrire dans l'objectif de la loi Grenelle II qui vise à favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques, les élus du SCOT ont souhaité se doter d'une étude agricole approfondie réalisée par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège en partenariat avec la SAFER Haut-Languedoc.

POUR DOTER LA VALLÉE DE L'ARIÈGE D'UN SOCLE DE CONNAISSANCES AGRICOLES PARTAGÉES

Bâtir un socle de connaissances, telle est la première ambition souhaitée au travers de cette étude. Croiser les regards et confronter les enjeux agricoles au plus près du terrain; faire connaître, comprendre les réalités complexes du monde agricole et urbain, en organisant et visualisant la connaissance sur chacun des territoires qui composent le SCOT pour aider à la formulation d'un projet agricole au service de la Vallée de l'Ariège.

POUR PROTÉGER NOTRE « CAPITAL AGRICOLE » EN LUTTANT CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Un constat édifiant: en 10 ans, ce sont près de 1 200 ha de terres agricoles qui ont été urbanisées au profit de nouveaux logements, d'équipements ou services, d'activités économiques ou commerciales ou encore d'infrastructures de transport sur le territoire du SCOT. L'artificialisation des sols a connu ainsi une progression sans précédent privant ainsi l'agriculture de ressources foncières indispensables à son bon fonctionnement. Localement, les bourgs, villages et agglomérations s'enchevêtrent entre espaces bâtis et espaces agricoles, forestiers et naturels; la ville et la campagne sont de plus en plus imbriquées. Sensible aux impacts particulièrement négatifs de cette importante consommation de l'espace, l'un des enjeux majeurs de l'outil SCOT devra réduire à minima de 50 % ce rythme d'urbanisation d'ici 2020.

La Lettre du SCoT Vallée de l'Ariège est éditée par le Syndicat Mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège. adresse, téléphone, site internet.

Directeur de publication : XXXXX

Photographies : XXXXXX.

Conception, maquette, mise en pages :

ICOM. RCS Toulouse B 393 658 760

2012-02-3647 – icom-com.fr

ISSN : XXXX – Dépôt légal : avril 2012.

Tirage : XXXX exemplaires.



Document imprimé par l'imprimerie Imprim'vert®, procédé CTP avec des encres à base végétale. Papier XXXX XX g.

POUR EN SAVOIR PLUS...
CONTACTEZ-NOUS.

Lis el ulput incipit nibh eu feum inis niat, sissisi te mincipit atue modio commy nos nostissi

Un document d'aménagement commercial

UNE LÉGISLATION DE L'URBANISME COMMERCIAL REVISITÉE...

La législation en matière d'urbanisme commercial a profondément évolué ces dernières années. Désormais, c'est au Document d'Aménagement Commercial (DAC) d'endosser un rôle majeur puisqu'il fonde, pour un territoire, les principes d'aménagement et d'urbanisme commercial qui prévalent dorénavant dans les décisions rendues relatives aux demandes d'autorisation commerciale.

Par le biais du DAC, c'est ainsi l'opportunité de fixer les conditions du développement commercial en fonction des objectifs d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de développement durable.

UN APPAREIL COMMERCIAL LOCAL À STRUCTURER

En 2011, l'appareil commercial sur le périmètre du SCOT compte 1 310 établissements commerciaux, regroupant près de 4 200 actifs et représentant une surface de vente de près de 143 306 m². À l'instar de l'habitat, le commerce contribue fortement à la structuration de l'espace urbain et aux déplacements et plus largement à l'animation de la vie urbaine et périurbaine. Les pôles commerciaux rayonnants sont nombreux. Ils regroupent une large offre commerciale et épousent l'organisation des dynamiques urbaines du SCOT. Aussi, le territoire n'accuse pas de réel déficit en offre commerciale hors territoire avec une évasion commerciale de seulement 15 % mais demande à être coordonné.

PRENDRE EN COMPTE LES COMPORTEMENTS ET ATTENTES DE LA POPULATION

Dans un contexte où les supports de consommation se démultiplient et où la réponse au besoin peut être multicanal, il est nécessaire de mieux appréhender l'évolution des comportements et attentes de la population dans leur pratique d'achats. Sur la base d'une pré-analyse de l'offre et de la demande commerciale sur le SCOT réalisée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Ariège, le diagnostic commercial permettra de dresser les enjeux commerciaux: l'offre commerciale actuelle répond-elle aux nouvelles pratiques de vie et au développement durable: complémentarité des pôles et qualité de l'offre? Comment adapter l'offre de demain à des mobilités plus durables? Comment assurer la réponse de proximité aux populations rurales et proposer une alternative commerciale: réseaux de petits sites de proximité?

En s'appuyant sur l'ensemble des dynamiques communales et intercommunales, l'objectif du DAC est de développer une politique adaptée pour une offre commerciale équilibrée en évaluant les besoins en matière d'équipements commerciaux, en favorisant le maintien des commerces de proximité, le renouvellement d'anciennes zones commerciales et en définissant une stratégie renouée d'implantation commerciale.